



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 4240

## Texte de la question

M. Dino Ciniéri attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de la consommation et du tourisme sur le rapport du Conseil économique et social portant sur le tourisme d'affaires et lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions quant à la proposition relative à l'adoption d'une méthodologie commune aux divers organismes professionnels, la direction du tourisme et l'ODIT France avec l'appui de l'INSEE. Ceci alors que nos voisins européens produisent mensuellement des chiffres permettant une bonne lisibilité de l'évolution du secteur.

## Texte de la réponse

Les pistes d'amélioration proposées dans le rapport de Bernard Plasait sont opportunes et nombre d'entre elles font actuellement l'objet d'études et de réflexions. Ainsi, un atelier a réuni dans le cadre du Comité national de pilotage des foires, salons et congrès, créé à la demande du Premier ministre par Léon Bertrand et Christine Lagarde en 2006, les fédérations concernées, les acteurs de la filière (chambres de commerce et d'industrie...), ODIT France et la direction du tourisme pour mutualiser les méthodologies d'observation de la filière et les données rassemblées auprès des différents opérateurs publics et privés. L'accent a été mis également sur les outils possibles de sécurisation des informations et données considérées comme stratégiques par les opérateurs. En effet, les besoins du secteur peuvent être déclinés selon deux axes. Le premier porte principalement sur la mise en place d'outils de suivi régulier de l'activité du secteur. Outils dont l'utilité serait renforcée s'ils présentaient une homogénéité internationale même partielle. En cela, le recours à la statistique publique, par exemple l'INSEE, pourrait constituer un avantage certain. Toutefois, certaines pistes d'utilisation ou d'enrichissement de dispositifs existant ne sont pas à proscrire car elles offrent aussi l'avantage de pouvoir être mises en oeuvre rapidement. En second lieu est évoquée la possibilité de mesurer les effets d'entraînement économique du secteur des foires et salons sur d'autres secteurs comme le tourisme, la restauration, les transports... Cela étant, une démarche type « comptes satellites », comme elle existe dans le tourisme, offrirait l'avantage d'un cadre conceptuel propice à ce genre de mesure.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dino Ciniéri](#)

**Circonscription :** Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4240

**Rubrique :** Tourisme et loisirs

**Ministère interrogé :** Consommation et tourisme

**Ministère attributaire :** Consommation et tourisme

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 septembre 2007, page 5481

**Réponse publiée le** : 13 novembre 2007, page 7053